



Temps partiel de droit

FONCTIONNAIRES

Temps complet

Temps non-complet

AVANT

✔ *Droit ouvert*
> *Quotité de 50%, 60%, 70% ou 80% de la durée hebdomadaire de service des agents à temps plein exerçant les mêmes fonctions*

APRES

Inchangé

CONTRACTUELS

Temps complet

Temps non-complet

✔ *Droit ouvert*
> *En cas de naissance / adoption pendant 3 ans: sous condition d'ancienneté d'un an*
> *Autres motifs : sans condition d'ancienneté*
> *Quotité de 50%, 60%, 70% ou 80%*

✘ *Droit non ouvert*

✔ *Droit ouvert*
> *Sans condition d'ancienneté*
> *À hauteur de 50%, 60%, 70%, 80% de la durée hebdomadaire de service des agents à temps plein exerçant les mêmes fonctions*

